



DEMANDE DE PROPOSITIONS
FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LAMPADAIRES SOLAIRES POUR LE
COMPLEXE BARADÈRES-CAYEMITES

A TRAVERS LE PROJET KORIDÒ VÈT (CORRIDOR VERT) DANS L'AIRE PROTÉGÉE
BARADÈRES/CAYEMITES AU SUD-OUEST D'HAÏTI.

Octobre 2026

1- Contexte du marché

Le projet Koridò Vèt (Corridor Vert), mis en œuvre par le consortium CECI¹-VTI en collaboration avec l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) et le ministère de l'Environnement, intervient dans le Complexe Baradères-Cayemites, une aire protégée terrestre et marine d'environ 890 km² située entre les départements des Nippes et de la Grand'Anse. Dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité aux changements climatiques et par la dégradation des écosystèmes, le projet vise à renforcer la résilience écologique et communautaire, la gouvernance de l'aire protégée et la participation des femmes à la recherche de solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Le projet s'articule autour de trois composantes complémentaires : 1) le renforcement des capacités des institutions, des organisations locales et des groupes de femmes en matière de gouvernance environnementale et de gestion intégrée des écosystèmes; 2) la sensibilisation des communautés, la diffusion des connaissances sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) et la promotion du leadership des femmes dans l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité; et 3) la restauration des écosystèmes dégradés, la protection des zones d'intérêt écologique et l'amélioration de la connectivité entre les habitats terrestres, côtiers et marins.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'appui fourni par le projet Koridò Vèt à l'ANAP afin de renforcer la gouvernance et la surveillance du Complexe Baradères-Cayemites. Il porte exclusivement sur la fourniture, l'installation et la mise en service de lampadaires solaires dans des zones stratégiques du complexe Baradères-Cayemite afin d'améliorer la visibilité, la sécurité et les conditions de surveillance environnementale, notamment dans les secteurs exposés à l'exploitation des ressources naturelles.

2. Objectif du marché

Le présent marché vise à renforcer les conditions de sécurité et de surveillance environnementale dans des zones stratégiques du Complexe Baradères-Cayemites par la fourniture et l'installation de lampadaires solaires. Cet éclairage contribuera à améliorer la visibilité dans les secteurs ciblés, à faciliter les activités de surveillance et à réduire les risques associés aux déplacements et aux interventions effectués en période de faible luminosité.

2.1.- Objectifs spécifiques

Améliorer l'éclairage de zones stratégiques de la commune de Baradères situées dans le complexe Baradères-Cayemites afin de renforcer la sécurité des usagers et des communautés locales ;

Accroître la visibilité dans les secteurs ciblés afin de faciliter les activités de surveillance environnementale et les interventions réalisées par les agents de l'ANAP ;

Réduire les risques associés aux déplacements et aux opérations effectuées en période de faible luminosité, notamment à proximité de l'embouchure, du port commercial et des principaux axes de circulation concernés ;

Assurer la fourniture, l'installation et la mise en service de vingt-cinq (25) lampadaires solaires conformes aux spécifications techniques définies dans le présent dossier ;

Assurer la fourniture et l'installation des poteaux requis ainsi que le redressement et la remise en état des poteaux existants destinés à recevoir les équipements ;

Garantir le bon fonctionnement des installations grâce à des équipements robustes, adaptés aux conditions locales et assortis des garanties et du service après-vente appropriés.

¹ Centre d'étude et de coopération internationale

3. Objet et portée du marché

Le présent marché porte sur une prestation unique comprenant la fourniture, le transport, l'installation et la mise en service de vingt-cinq (25) lampadaires solaires dans cinq zones stratégiques de la commune de Baradères. Il comprend également la fourniture et l'installation de dix-neuf (19) nouveaux poteaux ainsi que le redressement et la remise en état des poteaux existants destinés à recevoir les équipements.

4. Spécifications techniques

Fourniture, installation et mise en service de lampadaires solaires

Le marché porte sur la fourniture et l'installation de lampadaires solaires dans cinq zones stratégiques retenues afin d'améliorer la visibilité, la sécurité et les conditions de surveillance environnementale, notamment dans les secteurs exposés à l'exploitation des ressources naturelles. Ces zones sont réparties le long de deux axes :

L'axe partant de la sortie nord-est de la ville vers l'embouchure, qui comprend trois zones situées à proximité du marché et le long de la route menant à l'embouchure ;

L'axe partant de la sortie nord-ouest de la ville vers le port commercial de la commune, qui comprend deux zones.

Axe menant à l'embouchure

Au total, dix-sept (17) lampadaires solaires seront installés le long de l'axe menant à l'embouchure : douze (12) sur les deux rives – la rive située à proximité du marché et celle menant à l'embouchure (figure 1) –, deux (2) à un point stratégique situé à mi-chemin de l'embouchure (figure 2) et trois (3) au niveau de l'embouchure (figure 3).



Fig. 1

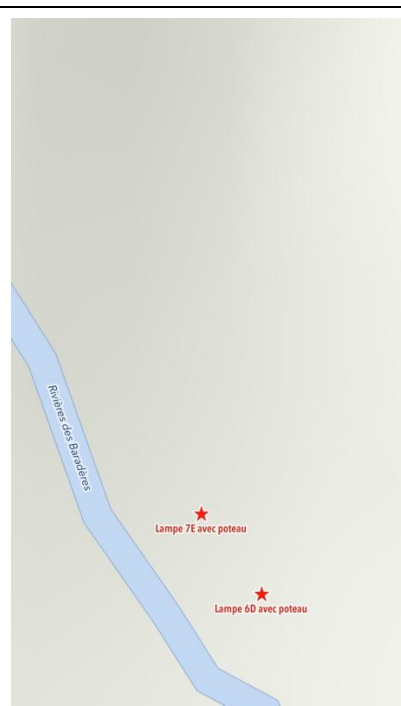


Fig. 2



Fig. 3

Pour ces dix-sept (17) lampadaires, onze (11) nouveaux poteaux seront nécessaires. Les poteaux déjà installés sur la rive droite illustrée à la figure 4 devront uniquement être redressés et rendus aptes à recevoir les équipements.



Figure 4. Poteaux situés sur la rive droite de l'axe menant à l'embouchure.

Axe menant au port commercial de la commune

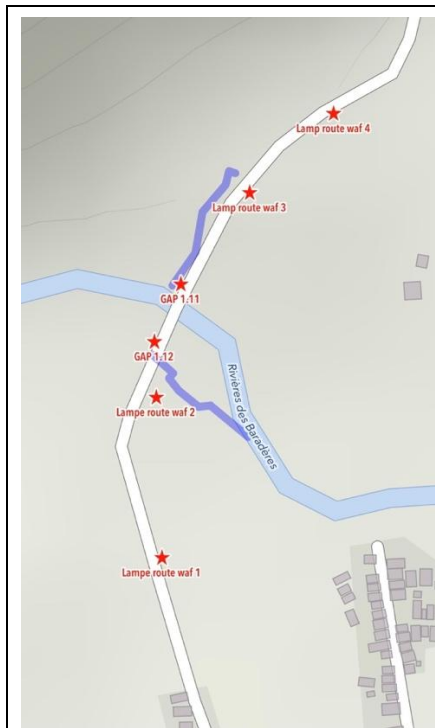


Fig. 5

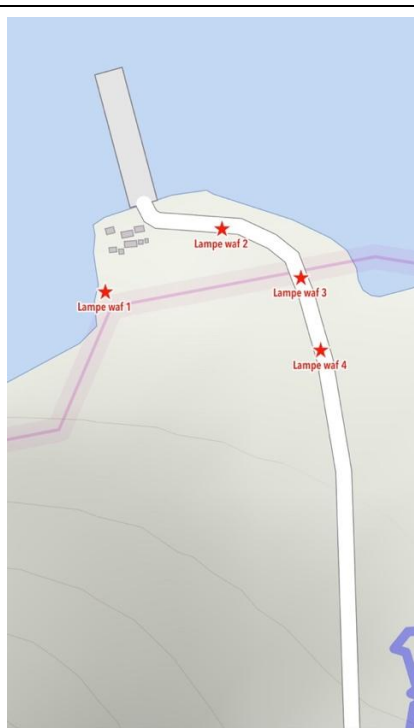


Fig. 6

Huit (8) lampadaires solaires sont prévus le long de cet axe. Quatre (4) seront installés à la sortie nord-ouest de la ville (Fig. 5), de part et d'autre de la rivière des Baradères, et quatre (4) autres au niveau du port commercial (Fig. 6).

Le lot comprend donc la fourniture et l'installation de vingt-cinq (25) lampadaires solaires au total. Dix-neuf (19) d'entre eux nécessiteront l'installation préalable d'un nouveau poteau.

Spécifications minimales des lampadaires : Lampes lumineuses 100 Watts ; Batterie Storage 2.4 kWh ; Panneau solaire 250 Watts ;

Spécifications minimales des poteaux : Mât (poteau) circulaire de diamètre 4 pouces, hauteur 20 pieds; Barre d'encrage (socle) de profondeur 4 pieds.

5. Conditions de livraison et d'exécution

Lieu d'exécution : La fourniture, l'installation et la mise en service des lampadaires solaires seront réalisées à Baradères, aux emplacements et selon le calendrier validés au préalable par le CECI et l'ANAP.

6. Documents exigés des soumissionnaires

Une copie de la patente ou de la licence valide du soumissionnaire ;

Une copie du registre fiscal ou de la carte d'identification fiscale (NIF) ;

Une offre technique décrivant les biens ou services proposés et démontrant leur conformité aux spécifications du présent marché ;

Une facture pro forma ou un devis détaillé indiquant les quantités, les coûts unitaires, le coût total de l'offre et, le cas échéant, les taxes et autres frais applicables ;

Le délai de livraison ou le calendrier d'exécution proposé pour chaque lot faisant l'objet de l'offre.

7. Modalités et délai de soumission

Les soumissionnaires intéressés sont invités à transmettre leur offre au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à **16 h 00**. Les offres peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : jeanotM@ceci.ca

L'offre peut également être déposée en version papier, sous pli scellé, au bureau du CECI à Jérémie, situé à Nan Lundy, route de l'Aéroport. Le pli doit porter la mention : « Appel d'offres pour la fourniture, installation et mise en service de lampadaires solaires ».

Toute offre reçue après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus sera rejetée et ne sera pas évaluée.

Les offres transmises par courriel doivent être protégées par un mot de passe afin d'en préserver la confidentialité jusqu'à l'ouverture. Les instructions relatives à la transmission du mot de passe devront être communiquées séparément au CECI.

Une séance d'ouverture de plis est prévue pour le lundi 16 novembre 2026, soit à **10 h 00**. Les entreprises ayant soumis une offre recevront un courriel les informant des modalités de participation à la séance d'ouverture.

Chaque offre doit comprendre l'ensemble des documents administratifs, techniques et financiers exigés à la section 6 et identifier clairement le ou les lots auxquels elle se rapporte.

8. Critères et méthode d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées séparément pour chaque lot. Avant l'attribution des points, le CECI vérifiera la recevabilité administrative de l'offre, la présence des documents exigés à la section 6 et la conformité de la proposition aux exigences minimales applicables au lot concerné. Toute offre jugée recevable sera ensuite notée sur un total de cent (100) points selon les critères ci-dessous.

- **Conformité technique – 40 points :** adéquation des biens ou services proposés avec les spécifications techniques, les quantités, les accessoires et les résultats attendus du lot concerné.

- **Prix – 15 points** : compétitivité et cohérence de l'offre financière, incluant les coûts unitaires, le coût total du lot, les taxes et les autres frais applicables.
- **Délai de livraison ou calendrier d'exécution – 15 points** : capacité du soumissionnaire à respecter un délai réaliste et compatible avec les besoins du CECI et de l'ANAP.
- **Garantie et service après-vente – 10 points** : durée et étendue de la garantie, disponibilité des pièces, assistance technique et modalités de service après-vente applicables.
- **Expérience et capacité du soumissionnaire – 20 points** : expérience démontrée dans la fourniture de biens ou la réalisation de services similaires, qualifications de l'équipe proposée lorsque pertinentes et capacité à exécuter le lot concerné.

9. Validité des offres

Les offres devront demeurer valides pendant une période de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Pendant cette période, les prix, les délais, les conditions de livraison ou d'exécution ainsi que les autres engagements présentés dans l'offre resteront fermes et ne pourront être modifiés, sauf demande écrite du CECI.